

# INFOS PÊCHE GARD

**SPECIAL  
TECHNIQUE**

## Quelle gestion pour les rivières de demain ?



### DANS CE NUMÉRO :

<i>Bilan Pêches Electriques</i>	2
Actualités	3
<i>PDPG</i>	4-5
<i>Colloque de gestion piscicole</i>	6-11
<i>Contact</i>	12

**Fédération du Gard  
pour la Pêche et la  
Protection du Milieu  
Aquatique.**

Commission  
Communication

**Directeur de la publication :**

Yves MEJAN

**Comité de Rédaction :**

Jean Loup HABRARD ,

avec l'équipe administrative et  
technique de la Fédération et  
la Commission Communication.

Pendant longtemps la gestion de nos rivières s'est effectuée de façon empirique, sans trop savoir, faute d'informations suffisantes.

Aujourd'hui nous pouvons disposer de moyens et d'informations qui permettent des réflexions nouvelles, entraînent une prise de conscience plus claire des enjeux et conduisent à une approche différente. C'est à cela que servent les différents diagnostics qui sont faits sur l'état de nos rivières, la qualité des habitats, les données piscicoles .

A des degrés divers les analyses génétiques ou encore les pêches électriques sont des exemples, parmi beaucoup d'autres, d'actions qui contribueront au choix des stratégies de conservation ou de restauration de nos cours d'eau.

Nous ne sommes pas seuls dans cette démarche. De nombreux partenaires, techniques et financiers y sont associés, témoignant d'un effort collectif pour protéger durablement les milieux aquatiques et les ressources piscicoles. L'objectif commun est bien en effet de permettre aux gestionnaires locaux d'agir de manière cohérente, coordonnée, et de cesser les pratiques empiriques et désordonnées, parfois inadaptées.

Ce numéro spécial a pour objectif d'apporter quelques éléments de réflexion sur la gestion de nos rivières.

**Yves MEJAN,**  
Président

## Bilan des pêches électriques 2010

En cette année 2010, la Fédération de Pêche du Gard a clairement orienté la plupart de ses pêches électriques vers des pêches d'inventaires sur l'ensemble du département dans le but d'apporter le maximum des données actualisées pour la réalisation du PDPG du Gard.

Hormis les pêches de sauvetages «sécheresses» et de sauvetages avant travaux pour lesquelles la Fédération est sollicitée par des prestataires externes, un avant bilan peut déjà être tiré des différentes actions.

- **Pêches de sauvetages «sécheresses» :**

L'année 2010 n'a pas vu d'assecs de rivières importants et exceptionnels, hormis 3 jours de pêches de sauvetages sur, toujours, les mêmes lieux (Rivière la Ganière, partie aval, la Cèze au niveau de pont de Brésis et le Trévezel à l'aval du village de Trèves.)

C'est plus de 300 truites fario et 60 kg de cyprinidés et brochets sauvés sur ces opérations.

- **Pêches de sauvetages avant travaux :**

Six journées de pêches ont été consacrées à des pêches avant travaux à la demande de différents commanditaires.

Ces pêches sont imposées par l'administration avant tous travaux impactant les milieux aquatiques.

La plus importante a eu lieu sur le Vidourle en amont de Salinelles dans le cadre de la réhabilitation d'un seuil. Pour cette seule pêche c'est plus de 400 kg de poissons qui ont été sauvés dont de nombreux brochets, anguilles, blennie fluviatile ....

Au total c'est 1t200 de poissons récupérés et remis à l'eau sur des secteurs avoisinants les lieux de pêches.

- **Pêches d'inventaires :**

24 jours de pêches ont été effectués avec pour but l'acquisition de données piscicoles à destination du futur document cadre de la Fédération (PDPG) et l'apport d'éléments de réponses sur la gestion piscicole à mettre en place aux AAPPMA.

Egalement réalisées sur le bassin versant atlantique en 1<sup>ère</sup> cat., deux pêches génétiques (prélèvement d'un bout de nageoire) pour déterminer le taux d'introgression des populations salmonicoles issues de piscicultures sur une population sauvage (cf. article colloque). Le rapport sera en ligne sur le site de la Fédération du Gard début décembre.

*Pascal Dance*



### Plan de lutte contre la Jussie

La Fédération de Pêche du Gard, sensible au problème des plantes invasives portant atteinte à la biodiversité, a décidé de mettre en place un plan pluriannuel de lutte contre la jussie sur deux plans d'eau du bas gardon: le lac de la Valliguière à Remoulins, fortement colonisé et l'étang de la carrière GSM de Montfrin, en cours de colonisation.

Pour ce dernier, deux journées d'arrachage ont été effectuées avec l'AAPPMA de Montfrin. Les premiers résultats laissent entrevoir, dans le cas d'une implantation récente, que le développement peut être contenu.

Pour la Valliguière, 4 jours d'arrachages avec de nombreux adhérents de l'AAPPMA de Remoulins ont permis de reconquérir plusieurs zones du lac.

Ces opérations d'arrachages manuelles sont difficiles et demandent une main d'œuvre importante. Il sera étudié pour 2011 la possibilité de faire intervenir des moyens mécaniques sur cet étang en complément à l'arrachage.



### Aménagement halieutique

A la demande de l'AAPPMA de Montfrin, la Fédération a initié un projet de rampe de mise à l'eau bateau, début 2010. Cette rampe a été réalisée dans le courant de l'été.

L'objectif était de répondre à la demande croissante de pêcheurs en barque sur le Gardon.

En ouvrant de nouveaux champs de pêche à cette catégorie d'utilisateurs, cet ouvrage a permis également de soulager le seul site de mise à l'eau situé à Comps.

*Pascal Dance*



## *Le PDPG, outil d'aide à la gestion des milieux aquatiques*

Depuis plusieurs années, la fonctionnalité écologique des cours d'eau français n'est majoritairement plus assurée. De ce fait, il convient donc d'agir afin de la restaurer ou de la préserver quand elle existe encore. Cela passe par la réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), conforme aux objectifs de résultats fixés par la Directive Cadre sur l'Eau pour 2015.

De par ses statuts et sa vocation, la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pour missions de préserver et de mettre en valeur le milieu aquatique et le patrimoine piscicole.

Cette mission d'intérêt général s'accompagne d'un devoir de gestion stipulé par l'article L.433-3 du code de l'environnement qui impose un plan de gestion à tout détenteur d'un droit de pêche.

Compte tenu des missions d'intérêt général de protection et de mise en valeur des milieux aquatiques qui lui ont été confiées par la loi (art. L. 234-4 du Code Rural), la **Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique** intervient pour coordonner la gestion piscicole de manière cohérente au niveau départemental. Cette obligation statutaire se concrétise par l'élaboration d'un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) qui constitue à la fois un cadre pour assurer la cohérence des plans de gestion locaux et un outil technique pour guider les A.A.P.P.M.A. dans l'élaboration et la mise en place des P.G.P. (Plans de Gestion Piscicole).

La gestion piscicole a pour objet d'organiser les relations entre les pêcheurs et les poissons dans leur milieu. Elle répond à des objectifs en matière de protection du milieu, de gestion de la ressource, et d'organisation du loisir-pêche, destinés à satisfaire des demandes économiques, sociales ou associatives provenant des collectivités et des particuliers.

Ainsi en 2010, la FDAAPPMA du Gard a choisi de s'engager dans une phase plus active en actualisant le PDPG datant de 1998 en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le Conseil Régional du Languedoc Roussillon et le Conseil Général du Gard et en se mettant en conformité avec l'attente des services publics, des AAPPMA et des usagers de l'eau.

La FDAAPPMA du Gard et le comité de pilotage de l'étude ont souhaité, au cours de la réalisation du document du PDPG, investir l'ensemble des gestionnaires locaux (SIBV, AAPPMA...) et maîtres d'ouvrages du département. Le but est de faire de ce document un véritable outil collectif où chaque acteur se sente concerné et motivé pour en faire un document opérationnel dès 2011.

### *Intérêts*

Le PDPG, réalisé à l'échelle départementale, permet d'établir les grandes lignes de gestion piscicole et de restauration de la fonctionnalité des milieux à plus grande échelle. Ceci permettant aux gestionnaires locaux d'agir de manière cohérente et constructive.

C'est un document technique et complet **destiné aux gestionnaires des milieux aquatiques**, ce qui implique qu'il doit rester accessible et compréhensible par tous.

Le PDPG permet de disposer d'un **argumentaire technique** et d'un **instrument de référence**, dans les relations que le monde de la pêche entretient avec les autres **usagers de l'eau** et l'**Administration**, notamment lors de l'établissement des **SAGE, DOCOB (Natura 2000), Plan de Gestion des Etiages, opérations locales ou mesures agro environnementales**.

Normalement complété par un **Plan Départemental pour la Promotion et le Développement du Loisir Pêche (P.D.P.L.)**, le P.D.P.G. guide l'élaboration des plans de gestion locaux des AAPPMA. L'approbation des plans locaux par le préfet, après avis de la Fédération, devra être en conformité avec le plan départemental.



## Objectifs et démarche

Le PDPG met en avant un diagnostic de l'état fonctionnel du milieu en utilisant les poissons comme bioindicateurs de la qualité du milieu.

L'objectif final étant de restaurer, gérer et protéger durablement les milieux aquatiques et les ressources piscicoles de nos rivières, fleuves et étangs.



Dans cet optique, le P.D.P.G. énonce dans sa **phase technique**, sur tous les contextes piscicoles :

- **Les facteurs limitants** (ou « perturbations ») recensés sur le milieu et les conséquences qui en découlent sur les conditions de réalisation des phases du cycle biologique de l'espèce repère,
- **Les Modules d'Actions Cohérentes** (MAC) qui en résultent, regroupant l'ensemble des actions nécessaires à la réhabilitation, l'entretien et l'amélioration des potentialités naturelles du milieu afin de tenter de diminuer voir de supprimer, les facteurs limitant la réalisation du cycle biologique de l'espèce piscicole repère.
- **Les coûts et avantages de chaque module d'actions** pour en optimiser le rendement. Seuls les projets qui atteignent un Seuil d'Efficacité Technique (SET), c'est à dire dont l'effet est significatif pour le milieu (une augmentation de 20% des ressources piscicoles du milieu), seront mis en œuvre.
- **Les outils de suivi nécessaires à l'évaluation des actions** qu'il contient (suivis piscicoles, enquêtes par carnet de capture...).

A ces étapes techniques d'analyse de l'état du milieu et de définition des mesures envisageables, fait suite une **phase politique**.

Les responsables élus de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Gard, en concertation avec les AAPPMA et l'administration compétente, arrêtent le mode de gestion pour chaque contexte : patrimonial, patrimonial différé ou halieutique. Ils établissent la politique de gestion piscicole du département et les moyens de sa mise en œuvre en concertation avec les partenaires techniques et financiers. Ils choisissent les actions opérationnelles à retenir mais ils proposent aussi des mesures d'accompagnement aux gestionnaires : aides financières, propositions de modifications réglementaires si elles sont nécessaires à la protection du milieu aquatique ou encore mise en réserve, etc.

Enfin la politique de la Fédération, en matière de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles, et le programme de réalisation des actions retenues sont inscrits et synthétisés dans le **Plan des Actions Nécessaires (PAN)**, qui donne pour chaque contexte :

**Le mode de gestion retenu,**

**Les actions programmées dans les 5 ans et regroupées sous forme de MAC,**

**Le gain attendu considéré comme l'évaluateur du programme,**

**Le niveau de fonctionnalité à atteindre à la fin de la réalisation du programme,**

**Une estimation du coût du programme.**

*Stéphane Fernandes*

# 1er colloque gardois de gestion piscicole des rivières de première catégorie

16 OCTOBRE 2010

Col de la Serreyrède - L'ESPEROU (30570)

L'idée de ce colloque est venue avec la nécessité, dans le cadre de l'élaboration du PDPG en cours, de recueillir, mais aussi de transmettre des informations scientifiques, techniques et réglementaires, tout en appelant chacun à faire connaître ses observations .

La richesse et la densité des exposés n'a sans doute pas laissé assez de temps au débat afin que chacun puisse faire valoir son opinion et ses attentes.

Nous souhaitons que les présentations qui suivent permettent à chacun d'enrichir ses connaissances et contribuent à la compréhension des enjeux et des choix .



**Dans les mois qui viennent l'avancement du PDPG s'accompagnera de réunions d'information et de concertation avec nos AAPPMA.**

*L'exposé de M. Berrebi (page suivante) a été suivi d'une large présentation par M. Dugueperoux , Chargé de mission PNC, du Parc National des Cévennes et de la toute récente Charte imposée par un nouveau décret publié au JO du 31 décembre 2009 dont il fait l'objet, posant un cadre réglementaire auquel tous les usagers du parc (il s'agit d'un rare parc naturel habité) sont invités à apporter leur contribution.*

Il a ainsi été souligné que les cours d'eau gardois abritent des populations d'espèces comme le barbeau méridional, l'écrevisse autochtone, dite « à pieds blancs », ou encore la truite fario qui constituent un patrimoine biologique exceptionnel qu'il convient de préserver et qui ne doivent pas être mis en danger par des pratiques de repeuplement ou la gestion halieutique.

Ainsi le PNC a-t-il déjà privilégié des actions en partenariat avec les acteurs locaux en faveur des milieux et des espèces : protocole d'éradication de l'écrevisse du Pacifique (Trévezel), restauration de tourbière (source de la Dourbie, etc), gestion semi-patrimoniale au lac des Pises, enlèvement de résineux en berge du Bonheur, suivi de populations d'écrevisses à pieds blancs (Hérault), etc.

L'exercice de la pêche en zone cœur sera réglementée par le conseil d'administration du PNC (après avis des Fédérations) qui pourra prendre en faveur de la protection des espèces et des milieux des mesures complémentaires aux arrêtés préfectoraux. A ce jour, et comme par le passé, les repeuplements en zone cœur du Parc, à tous les stades (œufs dans des boîtes Vibert, alevins, truitelles, truites portions) sont interdits.

En aire optimale d'adhésion (ex zone périphérique), un projet pourra être défini, en lien étroit avec les AAPPMA et les Fédérations.

Enfin, les documents de gestion des milieux aquatiques (SDVP, PDPG) élaborés par la Fédération de pêche devront être rendus compatibles avec la Charte du PnC.

Jean Loup Habrard

## Analyses génétiques des truites du bassin versant atlantique de la Dourbie - rapport d'octobre 2010

Analyses statistiques, interprétation, rédaction: **Patrick Berrebi** (Institut des Sciences de l'Evolution, UMR5554 CNRS/UM2, Université Montpellier 2) / Analyses moléculaires: **Corinne Cherbonnel** (GENINDEXE)

### 1 - Motivations

La Fédération de Pêche du Gard désire entreprendre une série d'analyses génétiques des truites du département. Elle a déjà participé au projet national Genesalm en fournissant deux échantillons du Vidourle et du Linguas.

Afin de pouvoir affiner les connaissances sur les populations de truites en place, la Fédération a fait analyser deux nouvelles stations du versant atlantique du département (Dourbie et Trévezel), en collaboration avec le Parc National des Cévennes.

Du point de vue de la gestion, pour les trois secteurs de prélèvement, seules quelques boîtes Vibert sont encore déposées dans le milieu (souche atlantique en provenance de la pisciculture de Roquebillière).

D'autre part certaines zones sont alevinées dans le bassin de la Dourbie, mais hors secteur central du Parc National qui interdit clairement ces déversements.

Le but de ces analyses est d'estimer l'intérêt de ces alevinages qui ont été intensifs ces dernières années. Ces connaissances sont importantes pour passer éventuellement en gestion patrimoniale, changement nécessitant justification compte tenu de l'ancienneté de cette pratique dans le département en première catégorie.

### 2 - Echantillonnage

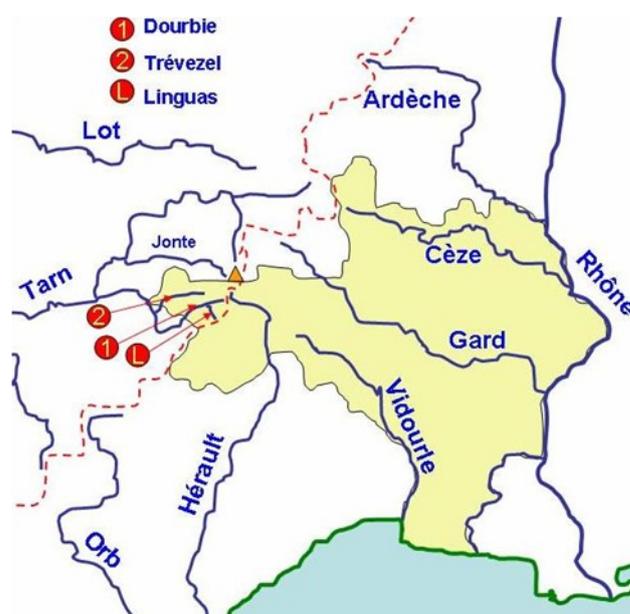
Le département du Gard est essentiellement irrigué par les affluents du Rhône, ce dernier lui servant de frontière à l'est. Les principaux affluents sont la Cèze et le Gard.

Cependant, le département comprend aussi quelques rivières atlantiques, lointains affluents du Tarn et de la Garonne.

Deux de ces rivières atlantiques font l'objet de cette étude.

**La Dourbie**, seule rivière du Gard en versant Atlantique. Elle prend sa source en amont du pont des Vacquiers à côté de l'Espérou, traverse prairies et bois de hêtres jusqu'à Dourbies, puis passe par un dédale de gorges très difficiles d'accès.

**Le Trévezel** est un affluent de la Dourbie. Il prend sa source en amont de Camprieu. Grande. Il traverse les gorges escarpées du « Pas de l'Ane », en amont de Trèves.



**Figure 1:** Localisation des deux échantillons analysés (1 et 2) ainsi que de l'échantillon analysés lors du programme Genesalm (L).

Les deux échantillons de truite (morceaux de nageoires préservées dans de l'alcool à 96°) ont été livrés à l'**Institut des Sciences de l'Evolution** (Université de Montpellier 2). Les analyses moléculaires ont été faites par **Genindex** (La Rochelle).

### 3 - Méthodes moléculaires

Cet échantillonnage a été analysé au niveau de 6 locus microsatellites qui ont déjà fait leur preuve dans ce cas de figure: Mst543, Mst85, Omy21Dias, Oneµ9, SsoSL311 et SsoSL438.

Pour cela, les échantillons de nageoire sont traités à la protéinase K (destruction des tissus et libération de l'ADN) et au Chelex (élimination des enzymes et inhibiteurs qui détruiraient l'ADN ou empêcheraient la PCR).

Les PCR (amplifications artificielles à l'identique de l'ADN) se font en thermocycleur et les produits amplifiés sont mis à migrer dans des capillaires d'acrylamide dénaturant (brins d'ADN séparés les uns des autres).

Les migrations sont traduites en courbes de densité d'ADN qui sont ensuite interprétées en terme de génotypes avec l'aide d'un analyseur d'image. La matrice de génotypes donnée en annexe est la base de tous les calculs statistiques.

### 4 - Méthodes statistiques

La matrice de données génotypiques (voir annexe) additionnée des génotypes de référence d'origine connue (ici quatre lots de 30 truites provenant de piscicultures élevant la souche domestique INRA-SEMII, la plus répandue en France), sert de base aux calculs.

Dans le but de répondre aux questions posées, deux méthodes complémentaires sont employées:

- Une méthode plutôt qualitative est l'**analyse multidimensionnelle** (ici l'AFC). Elle permet de visualiser chaque truite dans un hyper-espace qui favorise le regroupement des truites génétiquement semblables et sépare celles qui sont dissemblables. Il s'agit d'un défrichage des résultats.

- Une méthode plutôt quantitative consiste à rechercher les meilleurs regroupements de truites (**assignation**) au moyen du logiciel STRUCTURE. Le nombre de partition testées (k) est de 2 (distinction entre truites domestiques et sauvages) à 4 (recherche d'une éventuelle structure génétique entre populations naturelles) avec trois répétitions du test.

Dans ces analyses, les deux échantillons Dourbie (30 truites) et Trévezel (29) ont été accompagnés à titre de comparaison par les données déjà acquises du Lingas (18) et de quatre piscicultures françaises (40).

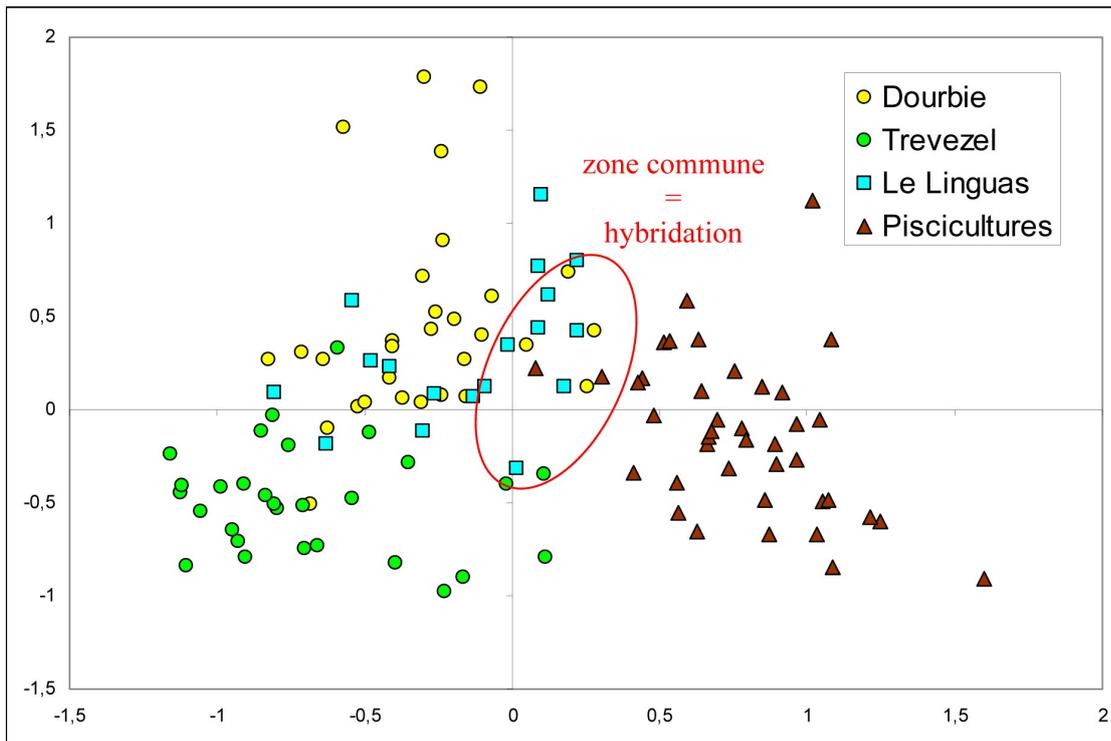
### 5 - Résultats

#### 5.1 - Analyse multidimensionnelle

A la figure 2, la zone du graphique occupée par les truites de rivière à gauche est nettement séparée de celle occupée par les truites domestiques à droite (triangles). La zone de superposition (ellipse rouge) donne une idée de l'hybridation, donc de la présence domestique dans les rivières (surtout le Lingas, et la Dourbie plus modérément). On peut déjà observer qu'elle est modérée.

Aucune truite de rivière ne se trouve au centre de la zone à truites domestiques, montrant là qu'aucune trace de repeuplement récent n'est observé. Cette hybridation marginale est donc le résidu d'une histoire ancienne de repeuplement.

La méthode quantitative qui suit va permettre de connaître le pourcentage d'hybridation.



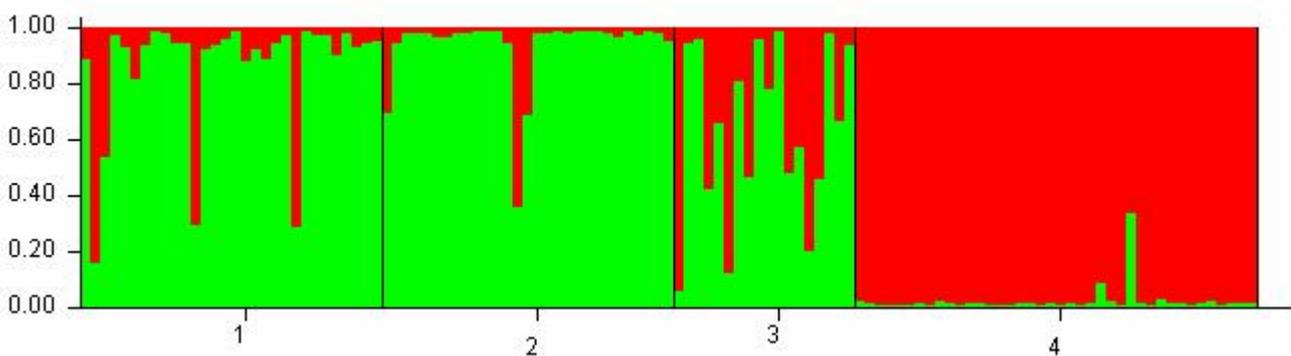
**Figure 2:** Dans cette analyse multidimensionnelle (ici une Analyse Factorielle des Correspondances ou AFC) chaque point représente une truite.

**5.2 - Analyse d'assignation**

A partir de l'ensemble des truites analysées (59 de cette étude + 18 Linguas + 40 pisciculture), sans utiliser l'information de leur origine, le logiciel Structure recherche le meilleur assemblage pour former *k* sous-unités ressemblant à des populations naturelles (équilibre de panmixie et de liaison).

Dans la mesure où nous recherchons à décrire le mélange sauvage/pisciculture, *k*=2 est le plus logique. Cependant, dans l'hypothèse d'une différence naturelle entre les 3 stations de rivière, *k*=3 a aussi été essayé.

La figure 3 rend compte de la structure contenue dans les 117 truites analysées.



**Figure 3:** Chaque truite est représentée par une barre verticale. L'échantillon 4 est celui de pisciculture. La partie rouge de chaque barre correspond donc à la partie domestique de chaque truite, provenant d'hybridations anciennes (pas de truite de rivière entièrement rouge).

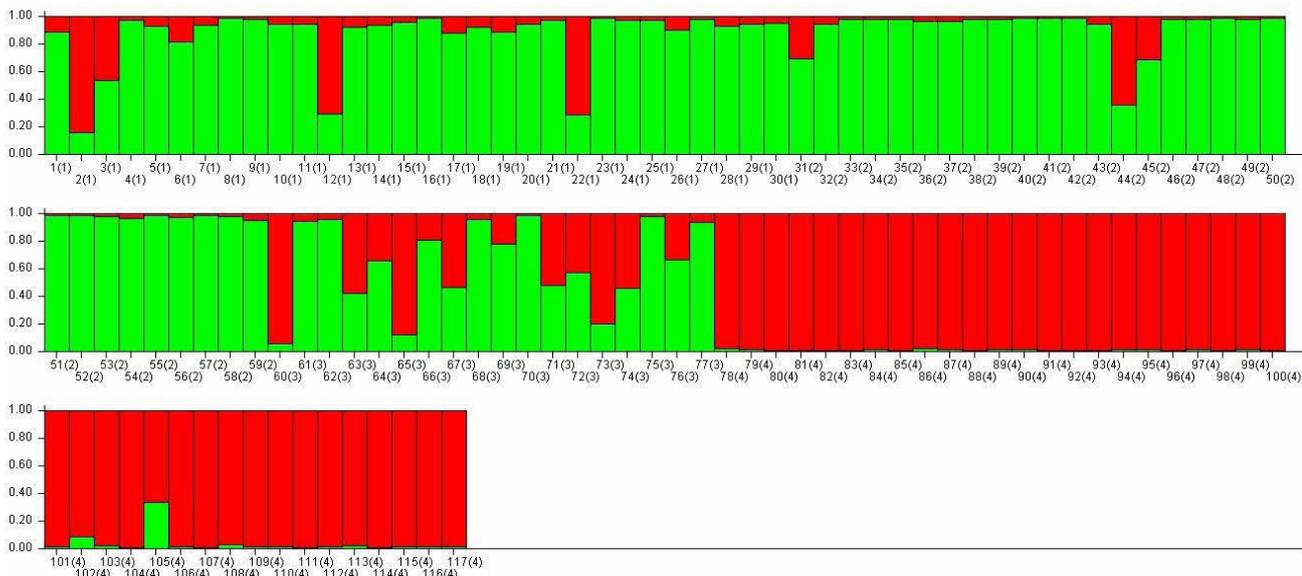


Figure 4: Ceci est la même analyse mais cette représentation détaille bien chaque truite.

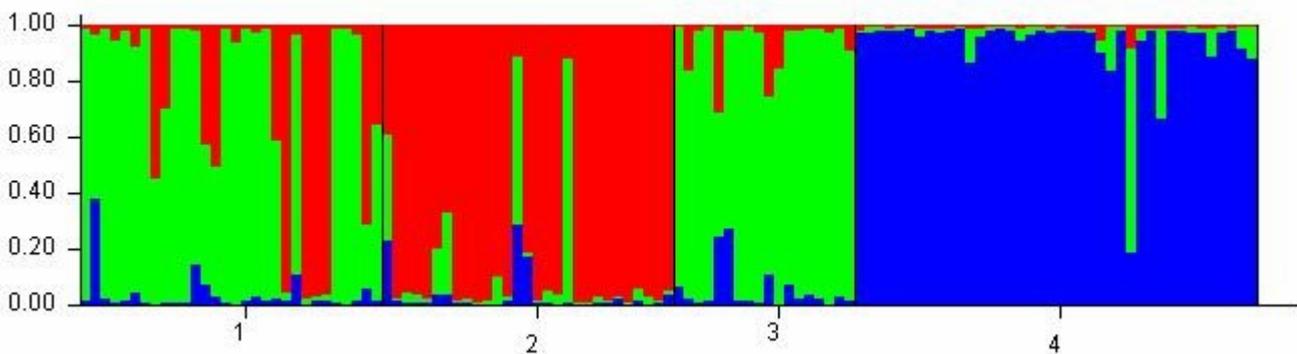


Figure 5: Pour  $k=3$ , le logiciel a attribué la couleur bleue aux truites de pisciculture. Nous observons que la station 2 (Trévezet, en rouge) est génétiquement différenciée des stations 1 et 3 (Dourbie et Linguas en vert), ce qui est géographiquement logique.

Les calculs d'hybridation ont été effectués sur les tests où  $k=2$  (faits 3 fois, leur moyenne a été calculée).

Il en ressort que l'échantillon de la Dourbie comporte **14%** de gènes domestiques, le Trévezet **6 %** et le Linguas **36%**. L'échantillon composite de pisciculture présente **97%** de gènes domestiques, montrant par là un "bruit de fond" de quelques pourcents, classiques pour cette méthode.

## 6- Interprétation

Les truites de cette zone atlantique du département du Gard sont naturellement structurées entre affluents éloignés (Dourbie/Trévezet) mais pas entre affluents proches (Dourbie/Linguas) montrant par là leur capacité limitée de migration. Ces truites sont donc sédentaires.

Les trois stations analysées sont modérément (Dourbie et surtout Trévezet) à moyennement (Linguas) hybridées par la truite domestique. Le fait de ne pas trouver de truites entièrement domestiques dans ces rivières montre qu'elles n'ont pas été repeuplées de quelque façon que ce soit (boîtes Vibert, alevins, adultes surdensitaires...) durant les 2 ou 3 dernières années au moins, ou que ces apports n'ont pas survécu (généralement le cas des surdensitaires).

Les traces modérées à moyennes d'hybridation sont donc le résultat de pratiques anciennes. Il est impossible de dire si ces traces vont se réduire avec le temps en l'absence de tout repeuplement.

Du point de vue de la gestion, des peuplements peu ou modérément introgressés par la forme domestique méritent une gestion patrimoniale, ceci pour deux raisons:

- parce que la différence naturelle observée ici entre Dourbie/Linguas et Trévezel, des affluents voisins, donne une idée de la diversité naturelle des truites de la région, comparable à aucune autre truite, et donc à conserver dans le cadre de la protection de la biodiversité du vivant,

- parce que la forme sauvage a "résisté" aux repeuplements durant des décennies, sinon, nous n'aurions trouvé que des truites domestiques. Sans résistance, par simple effet de dilution, et à supposer que le nombre d'alevins déversés par année est égal au nombre de truites résidentes, la proportion de truites sauvages évoluerait année après année selon la série suivante: 100% => 50% => 25% => 12,5% => 6% => 3% => 2% => 1% => 0%... c'est à dire que la forme sauvage disparaîtrait en 8 années.

Que signifie "résister":

- il y a d'abord la compétition, quelque soit l'âge des alevins, pour la nourriture et le territoire: les truites sauvages doivent certainement supplanter les domestiques;
- il y a la sélection du milieu, qui est très différent des conditions de pisciculture; une bonne partie des alevins déversés ne s'adaptent pas et dévalent.

**Les deux photographies présentées ci-dessous montrent qu'il est difficile, visuellement, de reconnaître les truites domestiques après hybridation. Les analyses génétiques paraissent donc indispensables à une gestion raisonnée.**



*Truite Dourbie 02 (84% domestique)*



*Truite Trévezel 11 (99% sauvage)*

# Pêcher dans le Gard



**Fédération du Gard Pour  
la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique**

34, rue Gustave Eiffel  
ZAC Grézan  
30034 NIMES Cedex 1

Tél. 04 66 02 91 61  
Fax 04 66 02 91 62

Site internet :  
[www.federationpeche.fr/30](http://www.federationpeche.fr/30)

e-mail :  
[fede-gard-peche@wanadoo.fr](mailto:fede-gard-peche@wanadoo.fr)

Pêcheurs,

**« Infos Pêche Gard » fait appel à vous**

Faites- vous connaître

Faites connaître votre association

Faites connaître vos amis

**INFORMEZ –NOUS de vos belles prises, de vos manifestations,**

**Adressez nous vos articles, vos photos\***  
par courrier ou par mail

\* Merci de mentionner vos nom, prénom, adresse, et autorisation de publier.

**Pour que plus rien  
ne vous échappe :**

Inscrivez-vous  
pour recevoir

la NEWSLETTER

de la Fédération de  
Pêche du Gard

sur le site  
internet :

[www.federationpeche.fr/30](http://www.federationpeche.fr/30)

dates des Concours,  
meilleurs coins  
de pêche,  
nouveau dans  
la réglementation,  
protection du milieu  
aquatique...



La pêche révèle votre nature...

FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE



## Pêcher dans le Gard



NEWSLETTER

### NEWSLETTER

Pour vous inscrire à la newsletter, saisissez  
votre adresse email :

[consultez la dernière newsletter](#)

Cette lettre a pour objectif de vous informer des événements concernant  
(animations, concours, assemblées générales) ainsi que des actions de protection  
nature, mais aussi des meilleurs coins de pêche, des bonnes techniques ou des  
nouveau dans la réglementation.

Faites-nous part de vos attentes, de vos suggestions, posez-nous vos questions,  
venez pêcher avec nous, dans le Gard !

Contact : [fede-gard-peche@wanadoo.fr](mailto:fede-gard-peche@wanadoo.fr)  
FÉDÉRATION DU GARD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE  
34 rue Gustave Eiffel Zac de Grézan 30034-NIMES Cedex 1  
Tel 04 66 02 91 61 site : [www.federationpeche.fr/30](http://www.federationpeche.fr/30)

Cette lettre est une première !  
Si la réception n'est pas bonne (textes ou images) n'hésitez pas à nous en faire part.  
Merci

## Actualités

### LES ASSOCIATIONS DE PÊCHE SE DOTENT DE NOUVEAUX STATUTS

Les modifications législatives apportées par la loi sur l'eau et  
les milieux aquatiques rendaient indispensable une  
modification des statuts des associations agréées pour la  
pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) ainsi que  
ceux de leur fédération départementale.  
Les nouveaux statuts types ont été définis par les arrêtés

